



## Déclaration du ministre François Blais au sujet des fusions de commissions scolaires **La FCSQ demeure prudente**

Québec, le 16 septembre 2015 – La Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) accueille avec prudence les déclarations du ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche au sujet d'un présumé recul sur la question des fusions de commissions scolaires.

La FCSQ prend acte de l'intention annoncée par le ministre François Blais de ne pas aller de l'avant avec le projet de son prédécesseur d'imposer des fusions de commissions scolaires dans le cadre d'un projet de loi sur la gouvernance et la restructuration du réseau scolaire qui doit être déposé à l'automne.

« Compte tenu de la démonstration rigoureuse faite par la Fédération et ses membres sur les coûts liés aux fusions à grande échelle, le ministre n'avait pas le choix de se rendre à l'évidence qu'il n'y aurait pas d'économies, et ce, comme nous l'avions toujours affirmé », a déclaré la présidente de la FCSQ, Josée Bouchard.

Le ministre de l'Éducation a toutefois précisé que des fusions de services ou de commissions scolaires pourraient être décrétées s'il le jugeait nécessaire pour la qualité et l'efficacité des services aux élèves. Il s'agit d'une nuance importante qui doit nous inciter à ne pas tirer de conclusions hâtives.

Pour la FCSQ, le principal enjeu du projet de loi sur la gouvernance et la restructuration du réseau scolaire demeure l'abolition des élections scolaires et le gouvernement semble demeurer ferme à ce sujet. La Fédération a donc l'intention de faire la démonstration, au cours des prochaines semaines, que la disparition des élus scolaires au suffrage universel serait une perte inestimable pour une société dite démocratique.

La Fédération des commissions scolaires du Québec regroupe la vaste majorité des commissions scolaires francophones du Québec ainsi que la Commission scolaire du Littoral. Les commissions scolaires sont des gouvernements locaux qui veillent à la réussite scolaire de plus d'un million d'élèves en assurant des services éducatifs au primaire, au secondaire, en formation professionnelle et à l'éducation des adultes. Elles offrent aussi des services efficaces et essentiels, notamment en matière de ressources humaines et de ressources matérielles et financières. De plus, les commissions scolaires ont la responsabilité de répartir équitablement les ressources entre leurs établissements et de rendre accessible, en tout temps, un transport scolaire sécuritaire.

**Source :** Caroline Lemieux  
Attachée de presse  
Fédération des commissions scolaires du Québec  
Tél. : 418 651-3220  
Cell. : 418 570-9716  
[clemieux@fcsq.qc.ca](mailto:clemieux@fcsq.qc.ca)  
Twitter : [@fcsq](https://twitter.com/fcsq)